



www.pcsi.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Jeudi 29 août 2019

Indignation et action

Le PCSI Jura et sa section prévôtoise ont pris, jeudi matin, connaissance et prennent acte de la décision du Tribunal administratif du Canton de Berne.

La décision prise ne nous étonne, malheureusement, pas outre mesure. Comment un tribunal bernois peut-il juger de la validité de la décision d'une préfète bernoise en se risquant à aller contre l'avis de son gouvernement et de son électorat, le Grand Conseil ? La question, aussi kafkaïenne qu'elle soit, mérite d'être posée, le conflit d'intérêts est plus que manifeste.

La décision publiée ce jour tend donc à démontrer que cette instance juridique n'a pas osé prendre la distance dont il convient vis-à-vis de ses employeurs et rend une décision purement politique. Le dossier est instruit à charge uniquement dans le but de trouver la faille permettant de faire annuler une décision populaire qui n'arrange pas les autorités politiques.

Si l'annulation du vote de Moutier venait à être confirmée en dernière instance par le Tribunal fédéral, il conviendrait de se questionner sur la validité de toutes les votations ayant été organisées dans notre pays. Car toutes, sans exception, pourraient être remises en cause sur la base de recours aussi farfelus que ceux de Moutier. C'est tout le système démocratique suisse qui serait, alors, gravement mis à mal.

Pour qu'à l'avenir une telle situation ne puisse se reproduire, **le PCSI Jura va désormais étudier l'opportunité d'inscrire dans la législation une possibilité de confier le traitement des recours à une instance externe si l'instance officielle se retrouve, comme ici, juge et partie. Cette modification législative pourrait notamment découler d'une motion interne parlementaire pour user du droit d'initiative en matière cantonale au sens de l'article 160 de la Constitution fédérale.**

Cas échéant, le PCSI Jura espère vivement que les instances fédérales sauront se montrer plus impartiales et prendront la distance nécessaire au jugement de ce dossier et, dans l'immédiat, il invite tous les Jurassiennes et Jurassiens à se rendre à Moutier, vendredi soir, pour réaffirmer leur soutien aux Prévôtois.

Moutier sera jurassienne, nous en sommes intimement convaincus, cette décision n'est qu'une embûche de plus qui ne fera, au final, que repousser de quelques mois l'inéluctable.

Parti Chrétien-Social Indépendant du Jura